



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/57
9 novembre 2018



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Quatre-vingt-deuxième réunion
Montréal 3 – 7 décembre 2018

PROPOSITION DE PROJET: SAINTE-LUCIE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après:

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)

PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Sainte-Lucie

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE (agence principale) ONUDI	64 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année: 2017	0,64 (tonnes PAO)
---	-------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année: 2017		
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-142b									
HCFC-22					0,64				0,64

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010:	1,09	Point de départ des réductions globales durables:	1,09
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée:	0,38	Restante:	0,71

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,0		0,0	0,1
	Financement (\$US)	10 396		23 730	34 126

(VI) DONNÉES DU PROJET		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		n/d	n/d	1,09	1,09	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98	0,71	n/d	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		n/d	n/d	1,09	1,09	0,98	0,98	0,98	0,98	0,98	0,71	n/d	
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts du projet	13 000	13 150	0	0	26 300	0	0	9 200	0	21 000	82650
		Coûts d'appui	1 690	1 710	0	0	3 419	0	0	1 196	0	2 730	10 745
	ONUDI	Coûts du projet	88 850	11 000	0	0	27 500	0	0	0	0	0	127 350
		Coûts d'appui	7 997	990	0	0	2 475	0	0	0	0	0	11 462
Financement approuvé par l'ExCom (\$US)	Coûts du projet	101 850	24 150	0	0	0	53 800	0	0	0	0	179 800	
	Coûts d'appui	9 687	2 700	0	0	0	5 894	0	0	0	0	18 281	
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)	Coûts du projet								9 200			9 200	
	Coûts d'appui								1 196			1 196	

Recommandation du Secrétariat:	Approbation globale
---------------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de Sainte-Lucie, le PNUE, en sa capacité d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 9 200 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 1 196¹ \$US pour le PNUE uniquement. La demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2019.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de Sainte-Lucie a déclaré une consommation de 0,64 tonnes PAO en 2017, ce qui est inférieur de 41 % à la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité. La consommation de HCFC en 2013-2017 est indiquée au Tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC à Sainte-Lucie (2013-2017 – données de l'Article 7)

HCFC	2013	2014	2015	2016	2017	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	10,24	15,13	8,54	11,89	11,62	19,49
HCFC-121	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,36
HCFC-123	0,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HCFC-142b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06
Total (tm)	10,51	15,13	8,54	11,89	11,62	19,91
Tonnes PAO						
HCFC-22	0,56	0,83	0,47	0,65	0,64	1,08
HCFC-121	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
HCFC-123	0,01	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
HCFC-142b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total (tonnes PAO)	0,57	0,83	0,47	0,65	0,64	1,09

3. Sainte-Lucie n'a pas de secteur de fabrication à base de SAO et le pays utilise les HCFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération. Le volume de consommation constamment faible en 2017 résulte de la mise en œuvre du système de licences et de quotas, de la formation des techniciens aux bonnes pratiques d'entretien et des activités de sensibilisation du public dans le cadre du PGEH, qui limite les importations et réduit la demande de HCFC.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays (PP)

4. Le Gouvernement de Sainte-Lucie a communiqué des données sur la consommation sectorielle de HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme de pays pour 2017, qui sont conformes aux données déclarées au titre de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

5. En 2015, Sainte-Lucie a remanié les règlements relatifs au Protocole de Montréal afin d'apporter un encadrement juridique au système d'importation et d'exportation; d'imposer l'exigence de licences obligatoires d'importation et d'exportation pour tous les frigorigènes, dont les HCFC, les HFC et autres frigorigènes; d'exiger l'application de quotas de HCFC pour tous les importateurs inscrits; de limiter la vente de frigorigènes aux techniciens certifiés; et d'interdire l'importation d'équipements à base de HCFC.

¹ Selon la lettre du 16 août 2018 adressée au Secrétariat par le département du Développement durable (Ministère de l'Éducation, de l'Innovation, des Relations hommes-femmes et du Développement durable) de Sainte-Lucie.

6. Dans le cadre de quatre ateliers, 30 agents de douane au total ont été formés à l'application du système de licences et de quotas, à l'identification des SAO et des équipements à base de SAO, ainsi qu'à la prévention du commerce illégal; tous les participants ont reçu des manuels des douanes, ainsi que l'outil de référence rapide du PNUE. Deux identificateurs de frigorigène ont été achetés pour l'Unité nationale de l'Ozone (UNO) et servent à faciliter la formation de douaniers et les inspections. Des difficultés administratives ont empêché d'atteindre le nombre visé de 80 agents de douane formés, notamment un avertissement de tempête qui a causé une baisse de la participation.

Secteur de l'entretien en réfrigération

7. Les activités ci-après ont été menées :

- (a) Au total, 30 techniciens ont été formés aux bonnes pratiques d'entretien; à la récupération, réutilisation et confinement de frigorigènes; à l'utilisation de produits de remplacement et à la manutention sécuritaire de frigorigènes inflammables. La formation de 25 techniciens de l'entretien a été suivie de leur certification. Des outils et des équipements ont été achetés pour être revendus aux techniciens à des prix subventionnés;
- (b) Quatre techniciens ont participé à un atelier de formation d'instructeurs sur les frigorigènes inflammables dans le cadre du projet de démonstration sur les frigorigènes inflammables mis en œuvre par l'ONUDI dans les Caraïbes ;
- (c) Deux identificateurs de frigorigènes compatibles aux hydrocarbures ont été achetés pour appuyer la formation d'agents de douane et de techniciens de la réfrigération;
- (d) Des documents de pédagogie et de sensibilisation du public, tels qu'une brochure sur l'ozone et le climat, ont été préparés afin de promouvoir l'élimination des HCFC et la transition à des technologies à haut rendement énergétique et à faible potentiel de réchauffement du globe (PRG); des réunions des parties prenantes ont été tenues pour leur présenter des mises à jour des règlements révisés.

8. Les activités de formation du PNUE ont été retardées par des problèmes administratifs et la difficulté à trouver un instructeur. En outre, malgré la publicité faite sur les ateliers, il a été difficile de trouver des techniciens à former, en particulier dans le secteur informel, ce qui explique que le nombre visé initialement de 80 techniciens formés n'a pu être atteint. L'UNO envisage d'élargir la publicité sur les possibilités de formation à l'avenir.

9. Les activités de l'ONUDI pour former des techniciens de la réfrigération au contrôle des fuites et à la gestion des frigorigènes naturels n'ont pas eu lieu par manque d'équipements appropriés au collège communautaire où la formation devait être donnée, notamment des détecteurs électroniques de fuites d'hydrocarbures dans les climatiseurs; des manomètres électroniques portatifs au station de chargement; et un système approprié de récupération, de recyclage et de réhabilitation de frigorigènes. Le PNUE a indiqué que deux climatiseurs à base d'hydrocarbures sont en cours d'acquisition pour le centre de formation relevant du projet de démonstration de l'ONUDI.

Groupe de mise en œuvre et de surveillance de projets (PMU)

10. La mise en œuvre et la surveillance du projet ont été menée par l'UNO, qui a recruté à cette fin un consultant sur la surveillance et l'évaluation dans le cadre du projet.

Niveau de décaissement des fonds

11. En date de septembre 2018, sur les 179 800 \$US approuvés jusqu'ici, 155 105 \$US ont été décaissés (soit 45 597 \$US pour le PNUE et 109 508 \$US pour l'ONUDI), comme l'indique le Tableau 2. Le solde de 24 695 \$US sera décaissé en 2019.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH de Sainte-Lucie (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Troisième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUE	13 000	13 000	13 150	10 500	26 300	22 097	52 450	45 597
ONUDI	88 850	88 850	11 000	11 000	27 500	9 658	127 350	109 508
Total	101 850	101 850	24 150	21 500	53 800	31 755	179 800	155 105
Taux de décaissement (%)	100		89		59		86	

Plan de mise en œuvre pour la quatrième tranche du PGEH

12. Les activités ci-après seront mises en œuvre entre janvier 2019 et décembre 2019:

- (a) Formation d'un minimum de 15 agents de douane à l'identification de frigorigènes à base de SAO, dont les HFC et leurs mélanges et produits, ainsi qu'au système automatisé de données douanières (ASYCUDA) (PNUE) (2 000 \$US);
- (b) Certification d'un minimum de 25 techniciens de l'entretien à la suite de leur formation aux bonnes pratiques d'entretien en réfrigération, notamment la récupération, la réutilisation et le confinement de frigorigènes; la gestion de frigorigènes inflammables; et le code d'usages et les normes (PNUE) (4 000 \$US);
- (c) Acquisition d'équipement, notamment des détecteurs électroniques de fuites, des manomètres à la station de chargement et un système de récupération, de recyclage et de réhabilitation de frigorigènes; afin de mettre à niveau et d'équiper le centre de formation et d'assurer la formation de 30 techniciens à l'introduction d'hydrocarbures (ONUDI) (solde de la troisième tranche);
- (d) Sensibilisation des intervenants principaux et du grand public aux politiques d'élimination des HCFC, à la transition à des technologies à haut rendement énergétique et à faible potentiel de réchauffement du globe (PRG), ainsi qu'à l'élimination progressive des HFC (PNUE) 1 000 \$US); et
- (e) Coordination, surveillance et compte rendu sur le projet (2 200 \$US) (PNUE).

13. Les quatre techniciens formés à l'introduction de solutions de rechange à faible PRG, dans le cadre du sous-projet de démonstration de l'ONUDI dans la région des Caraïbes, aideront à former d'autres techniciens sur les frigorigènes inflammables.

14. Les activités de sensibilisation seront renforcées par des activités relevant du projet de renforcement des institutions et du projet Caribbean Cooling Initiative, dont les objectifs sont similaires en ce qui concerne l'éducation et la sensibilisation du public sur les frigorigènes inflammables et de remplacement, ainsi que sur les technologies correspondantes.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

15. Le Gouvernement de Sainte-Lucie a fixé à 0,785 tonnes PAO le quota d'importation de HCFC, qui est inférieur aux objectifs de référence du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien en réfrigération

Plan de mise en œuvre pour la quatrième tranche du PGEH

16. À sa 76^e réunion, le Comité exécutif avait été saisi de la demande soumise pour la troisième tranche du PGEH de Sainte-Lucie², où il était indiqué que des activités de formation sur l'adaptation des équipements, ainsi que la manutention sécuritaire et l'utilisation de frigorigènes à base d'hydrocarbures ont été exécutées dans le cadre du PGEH. Il a aussi été noté que le Gouvernement était parfaitement au courant des décisions relatives à l'adaptation d'équipements à base de HCFC à l'utilisation de frigorigènes à base d'hydrocarbures³. En conséquence, le Comité exécutif avait approuvé la troisième tranche (au titre des approbations globales), étant entendu que si Sainte-Lucie décidait d'entreprendre les adaptations et les activités d'entretien connexes afin d'utiliser des frigorigènes inflammables et toxiques dans les équipements de réfrigération et de climatisation conçus initialement pour des substances non inflammables, le pays devrait en assumer toutes les responsabilités et les risques correspondants, et en respectant les normes et aux protocoles pertinents,

17. Parmi les principaux obstacles à l'introduction de frigorigènes et de technologies de remplacement, citons la rareté de telles technologies sur le marché (en particulier dans le domaine des climatiseurs), ainsi que l'absence de connaissances du sujet de la part des techniciens et leurs réserves relatives aux problèmes d'inflammabilité et de toxicité. Sainte-Lucie éliminera ces obstacles en offrant aux techniciens une formation spécifique aux frigorigènes inflammables dans le centre de formation modernisée, incluant la formation des techniciens du secteur informel. Le pays envisage en outre d'organiser un séminaire/symposium sur les technologies de rechange, dans le cadre de ses activités d'appui, ainsi que d'autres activités d'éducation et de sensibilisation du public sur les technologies de rechange.

18. Afin d'assurer la durabilité à long terme de la formation aux bonnes pratiques en réfrigération et à l'utilisation sécuritaire de produits de rechange inflammables ou toxiques, la formation sera incorporée dans le programme d'enseignement du centre de formation du collège communautaire. Le PNUE a également indiqué avoir tenu des entretiens initiaux sur l'élaboration de normes nationales pour les équipements à base d'hydrocarbures, dont les travaux devraient commencer en 2019,

Conclusion

19. La mise en œuvre de la troisième tranche avance bien, malgré certains retards. Le Gouvernement de Sainte-Lucie continue d'appliquer le système de licences et de quotas, et la consommation de HCFC est inférieure de 41 % au niveau de référence des HCFC aux fins de conformité. La formation des agents de douane a facilité un meilleur contrôle des inscriptions des importations de HCFC. Les cours de formation de techniciens et un programme de certification ont été mis en œuvre, notamment les efforts d'ouverture aux techniciens du secteur non formel. Le centre de formation de Sainte-Lucie a bénéficié du projet régional

² UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/44

³ Décisions 72/17, 72/41 et 73/34.

de démonstration de l'ONUDI, en termes de formation d'instructeurs et de certains équipements à base d'hydrocarbures; le pays envisage d'achever la modernisation du centre de formation, afin de former les techniciens à l'utilisation de frigorigènes à base d'hydrocarbures. Le pays étudie également l'établissement de normes pour les équipements à base d'hydrocarbures. L'intégration de la formation de techniciens dans le programme d'enseignement du collège communautaire permettra d'assurer la pérennité à long terme du renforcement des capacités. L'importance de la sensibilisation est reconnue et des activités sont menées parallèlement aux activités de RI et d'habilitation. Le taux global de décaissement des fonds pour la phase I du PGEH a atteint 86 %.

RECOMMANDATION

20. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de Sainte-Lucie; il recommande en outre l'approbation globale de la quatrième tranche de la phase I du PGEH de Sainte-Lucie ainsi que du plan de mise en œuvre correspondant de la tranche en 2019, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-après :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agende d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	9 200	1 196	PNUE